

Date de la convocation
13.06.2023

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 10
Votants 15

L'an deux mille vingt trois,
le dix-neuf juin,
à 18 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, M. DOUX, Mme ENON, Mme LIEBOT, Mme PINEAU, M. TOURAINE,
Mme MIRAILLET, Mme ETOURNEUX-MAILLET, Mme BOURGERIE.

ABSENTS ET EXCUSES

M. DAZAS, Mme MAUBERGER, M. GANDIER, M. FORTIN, M. LAMBERT, Mme VAY,
Mme POUZIN.

*Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à M. Jean-Louis DOUX
Pouvoir de M. Philippe FORTIN à M. Dominique TOURAINE
Pouvoir de M. Michel LAMBERT à Mme Laurence MOUSSEAU
Pouvoir de Mme Armelle VAY à Mme Laurence ETOURNEUX-MAILLET
Pouvoir de Mme Monique POUZIN à Mme Bernadette VAUCELLE*

OBJET DE LA DELIBERATION :

Résidence Les Capucins : Logement en état d'insalubrité

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Il conviendra de faire appel à un prestataire de nettoyage afin de faire nettoyer et désinfecter un logement (3^{ème} intervention).

Il conviendra de mandater une entreprise pour le nettoyage, le vidage et la désinfection du logement afin de repartir sur de bonnes bases avec l'intervention régulière à suivre d'une aide-ménagère.

L'intervention de l'entreprise spécialisée sera refacturée au résident.

Après examen, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur cette proposition et autorisent Monsieur le Président ou sa représentante à signer un bon de commande pour l'intervention du prestataire et les autres documents se rapportant à la gestion de cette situation.



Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 06. JUIL. 2023.

Publié le : 06. JUIL. 2023

Notifié le :